

**FOIRE AUX MATERIELS DE MONTAGNE**  
**Le Samedi 23 Novembre 2019 de 11 h à 17 h**  
**Au CLUB ALPIN: 12 Rue Boissonade 75014 PARIS**

**REGLEMENT**

Achetez et vendez du matériel et accessoires de montagne : Vêtements, chaussures, sacs à dos, skis, raquettes, chaussons d'escalade, tente, livres, cartes etc. mais pas de vélo ni de parapente.

**Il y a des affaires à faire !**

**DEPOSE DU MATERIEL**

Les D.V.A. (détecteur de victime d'avalanche) seront acceptés sous réserve de la garantie du constructeur ou du certificat de révision de moins d'un an.

Seul le matériel de sécurité neuf : cordes, baudriers, dégaines, sera accepté.  
La responsabilité du déposant est engagée.

N'apportez pas de vêtements tachés ou trop démodés.

La dépose du matériel a lieu dans les locaux du Club : ne venez pas 5 minutes avant la fermeture !

- le jeudi 21 Novembre de 16 h à 18 h 30
- le vendredi 22 Novembre de 16 h à 19 h 30

**AUCUN DÉPÔT NE SERA ACCEPTE LE SAMEDI 23 NOVEMBRE JOUR DE LA VENTE.**

Des bénévoles seront présents le samedi pour assurer la vente de votre matériel.

Lors de la dépose, avec l'aide des bénévoles, sur l'étiquette qui vous sera fournie, inscrire :

- La nature de l'article à vendre (par exemple sac à dos ville, chaussures ski rando,...)
- Le prix demandé (raisonnable)
- La pointure (chaussures), la longueur (skis), la taille (vêtements)
- Attacher solidement l'étiquette à l'article mis en vente.

**Préparez votre liste à l'avance surtout si vous avez beaucoup de choses à vendre.**

**Notez bien** : Nous vous demandons une participation de :

**3 € de 1 à 3 articles déposés**

**5 € de 4 à 6 articles déposés**

**8 € de 7 à 10 articles déposés**

**à partir de 11 articles 1 € supplémentaire par article**

Cette participation est payable à la dépose du matériel et reste acquise au Club même si les articles ne sont pas vendus.

Un reçu vous sera délivré, gardez le pour récupérer votre argent ou le matériel invendu

### CONSEILS

Pour toute information, adressez vous aux bénévoles présents lors de la dépose.  
Les articles allant par deux devront être liés correctement et solidement ensemble.

### ACHAT

Prévoir des espèces et en particulier de la monnaie (pièces de 1 €, 2 €, billets de 5 € pour faire l'appoint) pour les montants inférieurs à 10 € et des chèques, pour les montants supérieurs à 10€.

### **CARTES BANCAIRES NON ACCEPTÉES - APPORTEZ VOTRE CHÉQUIER**

Si vous achetez plusieurs articles de vendeurs différents, établissez un chèque par vendeur. Ces chèques seront mis dans une enveloppe pour chaque vendeur.

### COMMENT RECUPERER VOTRE ARGENT OU VOTRE MATÉRIEL :

**Aucun renseignement ne sera donné par téléphone**

#### A - L'article est vendu :

Les espèces ou le chèque libellé à votre nom seront placés dans une enveloppe portant le numéro de référence de l'article. Cette enveloppe vous est restituée aux heures d'ouverture du Club du mardi **26 novembre** au vendredi 20 **Décembre 2019** (voir ci-dessous\*\*)

#### B - L'article n'est pas vendu :

Il vous est restitué dans les mêmes conditions que ci-dessus. Passé ce délai, le matériel sera la propriété du Club qui le donnera à une œuvre.

\*\* heures d'ouverture : Mardi, jeudi, vendredi : de 16 h à 19 h

Vérifier sur le site web en cas de fermeture exceptionnelle ou anticipée.